

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, comme je l'ai dit hier à la Chambre en réponse à une question, l'objectif de ces règlements était très clair. Il s'agissait de protéger les citoyens canadiens et les entreprises canadiennes des incidences extra-territoriales des lois américaines. C'était le but de ces règlements. Si le bureau de la concurrence a découvert quelque chose d'illégal, je suppose qu'il en fera rapport et en saisira le procureur général. Je n'en sais pas plus à ce sujet.

M. Stevens: Voyons le rapport.

M. Trudeau: Toutefois, j'ai dit sans équivoque que le but de ces règlements était de protéger l'industrie canadienne de l'uranium, et nullement de faire pression sur les consommateurs canadiens. Au contraire, il s'agissait d'aider à survivre une industrie canadienne qui était gravement atteinte par les règlements des États-Unis concernant l'entrée en franchise des produits canadiens sur leur territoire.

LA JUSTIFICATION DES MÉTHODES DE COMMERCIALISATION
UTILISÉES

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, ma question s'adresse également au premier ministre. Il est clair que le cartel de l'uranium se servait, entre autres méthodes de commercialisation, du tripotage des soumissions, c'est-à-dire que le secrétariat à Paris désignait un soumissionnaire réel et un deuxième soumissionnaire factice. Or, des hauts placés du gouvernement canadien ont en partie rédigé les règles du cartel, et le cabinet que présidait le premier ministre a appliqué les règlements qui ont permis d'appliquer ces prix artificiellement élevés. Compte tenu de ce fait, comment le premier ministre peut-il justifier cette méthode de commercialisation du cartel? Celle-ci ne vise-t-elle pas simplement à tromper et à tricher les acheteurs d'uranium?

● (1420)

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, la Chambre a dans le passé examiné en détail toute cette question. La situation n'a pas changé. Je ne vois pas pourquoi l'opposition tient à nier le fait que l'industrie américaine a fait appel aux lois de son pays pour se protéger contre la concurrence internationale, nonobstant les règles du GATT et du libre échange.

Le Canada, à l'instar de plusieurs autres pays producteurs d'uranium, a pris des mesures de protection. Nous estimions avoir le devoir de le faire et c'est toujours ce que nous croyons. Je ne comprends pas pourquoi l'opposition n'appuie pas nos initiatives qui visent à protéger les producteurs et les travailleurs canadiens contre les mesures discriminatoires adoptées aux États-Unis.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Speyer: Madame le Président, selon le premier ministre donc, la fin justifie les moyens.

Des voix: Oh, oh!

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES AVIS
JURIDIQUES

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Justice. Son ministère a-t-il un avis écrit ou autre selon lequel des firmes qui faisaient partie du cartel seraient à l'abri de poursuites? Le ministre de la Justice a-t-il reçu un avis juridique indépendant, étant donné que le ministère pourrait se trouver dans une situation de conflit d'intérêts, dans des circonstances qui pourraient prouver qu'il y a des poursuites en perspective?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je viens de recevoir le rapport de la direction des enquêtes et de la recherche. Nous sommes en train de l'étudier. Nous prendrons la décision d'intenter une action en justice ou non quand nous serons prêts à le faire. Je vais faire tout ce que je peux pour hâter les choses. Si j'éprouve quelque difficulté à me décider, il est bien entendu que je n'hésiterai pas à solliciter des avis de l'extérieur. Mais en fin de compte, c'est le ministre de la Justice et procureur général du Canada qui décide.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'OPINION DU GOUVERNEUR DE LA BANQUE DU CANADA AU
SUJET DU PLEIN EMPLOI

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, en l'absence du ministre des Finances j'adresserai ma question au premier ministre. Elle concerne la déposition faite hier au comité sénatorial des finances nationales par le gouverneur de la Banque du Canada. M. Bouey a déclaré au comité que d'après lui l'économie canadienne fonctionne pratiquement à pleine capacité, que le taux de chômage est encore trop faible, que les marchés du travail sont très tendus au Canada.

Est-ce que le premier ministre considère qu'une économie tourne à pleine capacité quand elle fonctionne à 80 p. 100 environ? Pense-t-il comme le gouverneur de la Banque du Canada que le taux de chômage est encore trop faible au Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ai lu rapidement la déclaration rédigée par le gouverneur Bouey. Je n'y ai vu nulle part que le taux de chômage était trop faible. Si le député produit une citation exacte à l'effet contraire, je m'inclinerai. Mais je n'ai rien vu du genre dans les propos du gouverneur. Peut-être le député a-t-il lu cela dans la presse, mais je ne pense pas qu'il ait entendu de la bouche du gouverneur.

En ce qui concerne le fonctionnement au voisinage de la capacité, le député connaît les chiffres. Au cours du dernier trimestre de l'an dernier, l'économie a connu une croissance réelle de 8 p. 100 en taux annuel. Pour le premier trimestre de l'année, la croissance est de 6 p. 100 en taux annuel. Nous ne savons pas si la tendance va se poursuivre. Mais nous savons que ce sont là des taux de croissance très élevés, beaucoup plus même que ceux des pays industrialisés. Ici on fait baisser les taux de chômage, au lieu de les faire augmenter.